

**7^{ième} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE
Mardi 5 décembre 2023 à 19h 15**

**Conseil de quartier de Saint-Émile
Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile
2200, rue de la Faune salle ABC**

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Manon Therrien	Présidente
Mme Geneviève Lemieux	Secrétaire
M. David Routhier	Trésorier
Mme Christine Bernier	Administratrice
Mme Désirée Nsenzabera	Administratrice
M. Samuel Dufresne	Administrateur
Mme Sophie Verret	Administratrice

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Henriette Lafond	Secrétaire de soutien
M. Steeve Verret	Conseiller municipal du district de Lac Saint-Charles-Saint-Émile

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS;

Mme Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques
------------------	--

Outre les personnes mentionnées, 1 citoyen assistait à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19h17.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux et appuyé par Mme Christine Bernier d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 octobre 2023

Mme Geneviève Lemieux propose l'adoption du procès-verbal du 24 septembre 2023 avec la modification apportée.

M. Samuel Bernier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

- a) Résolution -23-CA-48 portant sur l'acquisition d'un terrain (suivi)
Mme Sayana Khuon mentionne que la Ville a reçu d'autres données et que les responsables voulaient analyser ces données avant de répondre..
- b) Résolution -23-CA-41 et 42 portant sur l'analyse et la présentation sur les possibilités d'aménager un parc.
Le contracteur a déjà cédé un terrain, la cessation était prévue dans son contrat, pour aménager un espace vert et non un parc. Ce terrain est situé sur la rue de l'Apogée, en face de l'école de l'Étoile-du-Nord.
À la suite de cette résolution, la Ville présentera aussi le plan de réaménagement du petit parc du Millénaire situé sur la rue Jurançon.
- c) Résolution-23-CA-51 portant sur l'illumination du sapin
Dans les années antérieures la Ville installait les lumières et payait les frais d'électricité pour l'illumination de notre sapin. Il en coûterait maintenant 5 000.00\$ pour ces frais et le gros sapin sera coupé prochainement pour l'aménagement de l'intersection de la Faune et Lapierre. La Ville répond par un non catégorique à notre demande, c'est une question de logistique et de ressources. Elle installera 3 sapins illuminés sur le terrain, à l'intersection des rues de la Faune et Lapierre, pour compenser, mais seulement pour cette année. Mme Sayana Khuon va demander la liste de toutes les activités réalisées dans les autres arrondissements de la Ville. Le conseil de quartier veut trouver des activités pour favoriser le sentiment d'appartenance des citoyens de Saint-Émile, à Noël. Comme exemple, le Lac-Saint-Charles organise un concours de maisons fleuries et à Duberger on illumine le sapin avec l'aide d'un partenaire. Ce sujet sera discuté à la prochaine rencontre du comité.

- d) Pour le comité de la Sécurité routière, Mme Manon Therrien a organisé une rencontre mercredi le 13 décembre. Le comité discutera de la possibilité d'apposer des autocollants sur les bacs de récupération et de vidanges. La réunion prévue avec les autres conseils de quartier a été annulée.
- e) Les membres du conseil de quartier proposent une reconduction du programme de sécurité routière qui se termine en 2024. Les membres déplorent le manque d'aide pour l'exécution des projets. Le paiement des dépenses est là mais il n'y a pas suggestions, de liste de fournisseurs, de liste d'organismes pouvant collaborer au projet, le seul endroit où le comité peut agir c'est sur le terrain des citoyens et il faut en plus demander leur collaboration. Mme Sayana Khuon va s'informer pour la date de réception du prochain paiement de la Ville.

5. PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseiller est absent.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen s'informe sur le nouveau règlement de la Ville qui demande aux citoyens d'enregistrer leur foyer d'ambiance d'ici le 1 janvier 2024. Ce règlement a été adopté à cause de la pollution de l'air due à une forte densification des quartiers. Les foyers sont incapables de brûler toutes les particules de bois et elles sont rejetées dans l'air. Depuis 10 ou 15 ans la ville de Montréal avait pris des mesures mais Québec n'avait pas encore réglementé ce problème. Il existe des solutions soit des modifications aux foyers pour les rendre conformes au règlement. La modification de ces appareils sera en vigueur jusqu'en 2030.

7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Correspondance

- Mme Geneviève Lemieux a reçu un courriel sur le transport collectif.
- Il y a eu une rencontre sur la Mobilité active au niveau des conseils de quartier de la Haute-Saint-Charles et des Rivières. Il y a eu des discussions sur les pistes vélos-piétons sur les rues de la Faune, de la Colline et Fréchette.

Approbation des dépenses

M. David Routhier mentionne que la prochaine dépense sera le paiement de 970.00\$ pour les pancartes de sécurité routière. Il y aura une dépense de 400.00\$ pour la séance de travail du 19 décembre 2023.

Il faudra aussi prévoir le remplacement de M. David Routhier comme trésorier, il a annoncé qu'il ne se représentera pas en juin.

Résolution - CA - 23 - 56

Mme Manon Therrien demande de prévoir un chèque de 400.00\$ pour le paiement des activités de la séance de travail du 19 décembre 2024 à 6h15.

Mme Manon Therrien propose
Mme Christine Bernier appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. DIVERS

a. Programme de subventions écologiques

Mme Christine Bernier a lu le courriel de la séance du groupe de protection de l'environnement. Celui-ci offre des subventions pour un programme sur la protection de l'environnement. Elle mentionne que ce programme n'est pas adapté à Saint-Émile à cause du manque de terrains et d'infrastructures au niveau du plein-air. Ce sont de belles idées mais Saint-Émile est incapable d'en profiter.

À Saint-Émile il y a 120 arrêts d'autobus et 4 abribus. Au niveau de la Mobilité durable, le conseil suggère d'installer des bancs aux arrêts d'autobus et dans les abribus. Il faudrait chercher des endroits pour les installer.

Ces programmes de la Ville ne sont pas adaptés pour Saint-Émile et ces subventions sont inutiles pour Saint-Émile. Le conseil de quartier propose à la Ville de présenter des projets et programmes de subventions qui sont adaptés à la réalité des conseils de quartier car les règles ne sont pas applicables à notre réalité.

Résolution - CA - 23 – 57

Après l'étude de plusieurs programmes de subvention au niveau environnemental

- Considérant le peu de partenaires sur le territoire de la communauté urbaine,
- Considérant le peu de terrains publics disponibles et utilisables sur le territoire
- Considérant que ces programmes ne sont pas adaptés à Saint-Émile

Le conseil de quartier de Saint-Émile souhaite que la ville de Québec instaure des programmes de subventions adaptés à la réalité des conseils de quartier.

Mme Geneviève Lemieux propose
Mme Christine Bernier appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

b. Participation citoyenne

Il n'y a pas eu d'activités depuis le mois de juillet sur le groupe Facebook.

M. Samuel Dufresne va s'occuper de gérer le réseau.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 21h30 Mme Désirée Nsanzabera appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.